

Ses mœurs

Ses études théologiques ?

Etait-il clerc ??

Selon Crespin :

« Il était venu à l'âge de 40 ans sans être marié, ayant vécu en telle intégrité et telle chasteté, qu'il ne fut oncques chargé de soupçon d'incontinence : chose merveilleusement rare entre les courtisans. » (!)

« de mœurs si pures que jamais le moindre bruit de mauvaise conduite ne s'éleva contre lui »
Erasme, # 2188.

Etait-il clerc ? « laïc et célibataire » selon Erasme, # 2188.

Selon Bourgeois (8.08.23) livré à l'évêque parce que clerc ! mais probablement ainsi parce qu'il s'agit d'un procès en hérésie (cas privilégié) est toujours du ressort des cours ecclésiastiques. (Doucet, p. 358)

Selon Farge (lettre), il n'était pas docteur de l'Université de Paris (ni de Toulouse, Louvain ou Cologne, titres reconnus par la Faculté de Théologie de Paris).

Le terme « *magister in sacra pagina* » n'était jamais employé par la Faculté elle-même, mais parfois certains de ses docteurs l'utilisaient à titre personnel. Cette formule a une résonance humaniste.

Etait-il clerc ? Les candidats universitaires avaient toujours l'obligation de porter la tonsure cléricale et ils disposaient d'un statut de clercs. La plupart abandonnaient ce statut, à moins qu'ils ne briguent les ordres majeurs. Peut-être Berquin, qui ne se maria jamais et qui était connu pour sa vie chaste, n'abandonna jamais son statut de clerc. (Farge).

En vérité, Berquin se proclama « *magister in sacra pagina* », sans être docteur, pour affirmer qu'un gentilhomme (+ clerc ?), s'il possède une solide connaissance de l'Evangile, peut être pour les docteurs patentés un redoutable adversaire (sacerdoce universel).

Peut-être, suivant en cela Luther, souhaitait-il contribuer à effacer les distinctions entre état ecclésiastique et état laïc, puisque le baptême donne à tous les hommes la plénitude du sacerdoce.

Certainement, pour s'opposer au droit exclusif d'interpréter les Ecritures que s'arrogent les romanistes.

Berquin : un peu « Karsthaus », le laïc qui a lu assidûment l'Ecriture, qui s'oppose à « Studens », l'élève des « *obscuri viri* » (dial. de janvier 1521).

À tout le fatras de son fils, il oppose son robuste bon sens et sa connaissance de l'Écriture.
Pour seule arme : l'Évangile, dont il se sert avec une grande maîtrise pour réfuter à propos les arguments spécieux de son fils.

D'après le premier procès, il n'était certainement pas clerc :

Louis de Berquin : « qui *se dicit in legibus doctorem, quamvis in habitu militari* incedat* »

*= d'un chevalier → il portait sans doute l'épée, ce qui était interdit à un clerc. Avait plus de 21 ans.

= < 16 juin 1623